

Communiqué de presse du 18 avril 2013

Le paiement à la performance ou la récompense de la soumission ?

L'organisme qui finance le risque maladie à partir des cotisations des salariés, vient de donner les résultats du paiement à la performance des médecins libéraux. Les médecins adhérents, volontairement ou non, à cette option, vont toucher en moyenne la somme de 5000 € pour avoir atteint des objectifs d'organisation du cabinet médical et des objectifs de santé publique, ainsi qu'une amélioration de leurs prescriptions, dans le sens voulu par ce financeur. Ils peuvent s'en réjouir. Cette somme est bonne à prendre ... mais, et maintenant ?

L'Assurance maladie ne va pas, à l'avenir, payer uniquement pour l'utilisation d'un logiciel métier agréé, un affichage du prix de la consultation dans la salle d'attente, le recours plus fréquent au dosage de l'hémoglobine glyquée des patients diabétiques et pour des déclarations, non vérifiables, de bonne « performance ». C'est maintenant que la perversité du paiement à la performance va prendre toute son ampleur. Les nouveaux objectifs vont être plus contraignants pour les médecins, qui vont devoir choisir entre l'intérêt du malade et celui du financeur. Cela sera facile à montrer si un objectif de réduction des arrêts de travail est proposé, ce qui est probable, puisque du point de vue de la CNAM, c'est un gisement d'économie. Plus un médecin soigne une population à risques et porteuse de situations médicales complexes, plus il est difficile d'atteindre l'objectif décidé par le financeur - qui, lui, défend son intérêt - et plus le médecin est soumis à un conflit d'intérêt.

Tant que la performance sera définie par le financeur, ce paiement favorisera la médecine de facilité, celle qui ne s'embarrasse pas des situations complexes, celle qui se moque des inégalités sociales de santé. Le seul paiement qui permet aujourd'hui une médecine de qualité, c'est le paiement au forfait sur les priorités de santé issues du diagnostic de santé territorial et non pas de la volonté de faire des économies sur le dos des malades.

Que chaque médecin qui percevra cette somme s'interroge pour savoir jusqu'où ira sa soumission, surtout s'il prétend exercer la médecine générale au service du patient.

Contact :

Didier Ménard : 06 07 16 57 78